Envoyé en préfecture le 09/03/2021
Reçu en préfecture le 09/03/2021
Affiché le 09/03/2021
ID : 030-213001092-20210301-2021010-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 1er mars 2021

N° DE LA DELIBERATION : 2021010

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Bourguet Sébastien (procuration à Mme Recht Caroline), Mr Lafont Eric (procuration à Mr Sauvayre Jean-Luc)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 18/02/2021
Date d'affichage : 18/02/2021

Objet de la délibération : Avis du Conseil Municipal de la Commune d'Euzet-les-Bains sur le Pacte de Gouvernance d'Alès Agglomération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-11-2,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, introduisant la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI,

Considérant que le Président de la Communauté Alès Agglomération a inscrit à l'ordre du jour des Conseils de Communauté du 12 octobre 2020 et 16 décembre 2020 la tenue d'un débat et l'adoption d'une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI,

Considérant la nécessité pour les Élus municipaux de la Commune d'Euzet-les-Bains de se prononcer sur l'approbation de ce document,

Considérant que le contenu du pacte de gouvernance de la Communauté Alès Agglomération conforte la qualité des relations entre les communes membres et l'EPCI sur les points suivants : le Conseil communautaire, le Bureau communautaire, le Bureau préparatoire, les commissions thématiques (au nombre de 27), le Comité des Maires, le Conseil de développement, le Club des DGS et Secrétaires de Mairie d'Alès Agglomération, les commissions et groupes de travail à la carte, les décisions intercommunales affectant une seule des communes membres, la convention confiant la gestion d'un équipement ou d'un service à une commune membre, l'information des Élus communaux, le schéma de mutualisation, le pacte fiscal et financier et le projet de territoire,

Envoyé en préfecture le 09/03/2021
Reçu en préfecture le 09/03/2021
Affiché le 09/03/2021
ID : 030-213001092-20210301-2021010-DE

Considérant que ces outils devraient permettre la poursuite d'une construction responsable, dynamisée par des prises de compétences majeures dans le respect de la démocratie représentative,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES,

APPROUVE

le pacte de gouvernance entre la Communauté Alès Agglomération et les 72 communes membres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			